



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée professionnel
Lycée de Métiers Jean Dupuy
Tarbes

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN DUPUY
du 06/02/2024**

18H05 : Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur le Proviseur
Le quorum est atteint avec 12 personnes présentes en début de séance pour 19 membres en exercice.
Le secrétariat est assuré par Mme Guinle Yolande, conseillère régionale.

Ordre du jour présenté par Monsieur le Proviseur.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023
(Pièce jointe)

II - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

- 1) DBM n° 15 à 19 : Décisions Budgétaires Modificatives n° 15 à 19, pour information. (Pièce jointe)

III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 1) Convention de partenariat avec un établissement scolaire espagnol, l'IES Inventor Cosme GARCIA dans le cadre du programme Erasmus, (Pièce jointe)
- 2) Forfait repas ERASMUS : Création d'un forfait repas pour les mobilités ERASMUS en Italie, cas de prise en charge partielle de l'hébergement par l'établissement, pour vote. (Pièce jointe)
- 3) Auto-évaluation : Bilan intermédiaire auto-évaluation, pour information.

III - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- 1) TRMD DGH 2024-2025 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2024-2025, pour vote. (Pièce jointe)
- 2) Répartition des IMP : Répartition des Indemnités pour Missions Particulières pour l'année scolaire 2024/2025, pour avis. (Pièce jointe)

IV - QUESTIONS DIVERSES : sans objet

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

II - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

DBM n° 15 à 19 : Décisions Budgétaires Modificatives n° 15 à 19, pour information. (Pièce jointe)

Monsieur Rauturier, adjoint gestionnaire, présente les différentes modifications budgétaires relatives à l'exercice 2023. Il s'agit d'ajustements comptables de fin d'exercice.

III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 1) Convention de partenariat avec un établissement scolaire espagnol, l'IES Inventor Cosme GARCIA dans le cadre du programme Erasmus, (Pièce jointe)

Monsieur le Proviseur se dit très satisfait d'avoir formalisé un partenariat avec le lycée du secteur où nos élèves de Bac Pro. Technicien Chaudronnerie effectuent leur période de formation dans les entreprises locales.

Cette convention fait suite à un déplacement du proviseur, du DDFPT et de Mme Uranga.

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

- 2) Forfait repas ERASMUS : Création d'un forfait repas pour les mobilités ERASMUS en Italie, cas de prise en charge partielle de l'hébergement par l'établissement, pour vote. (Pièce jointe)

Ce tarif est applicable pour les élèves de 1ère BAC Pro MELEC concernés par leur PFMP en SICILE, ITALIE.

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

- 3) Auto-évaluation : Bilan intermédiaire auto-évaluation, pour information. (pièce jointe)

Monsieur le Proviseur présente les résultats des questionnaires en ligne relatifs à l'auto-évaluation engagée au sein du lycée professionnel.

Il regrette que malgré la période laissée de quatre semaines, il n'y ait eu que si peu de participants. Est-ce exploitable ?

Le choix avait été laissé de ne pas l'imposer avec accès libre.

Monsieur Malasi, représentant des enseignants et participant à la commission de suivi de l'auto-évaluation, souligne que cela reste tout de même une photographie, à un instant T. Il en ressort tout de même une satisfaction générale des enseignants, parents d'élèves et élèves sur le bien vivre et la bonne image du lycée.

Se reporter à la pièce jointe avec l'ensemble des bilans.

Monsieur le Proviseur ajoute que "cette photographie" complètera une analyse plus poussée avec des indicateurs.

III - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- 1) TRMD DGH 2024-2025 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2024-2025, pour vote. (Pièce distribuée CA version 2)

Monsieur le Proviseur explique les grandes lignes de la répartition des moyens horaires par discipline. Ce travail est le fruit d'une concertation collective en amont, notamment en conseil pédagogique. La répartition est équilibrée ; il n'y a ni suppression, ni création de poste.

Il regrette d'avoir dû modifier le travail trois jours avant le CA, en lien avec un nouveau texte réglementaire paru le 03/02/2024 qui a fait bouger la répartition des mathématiques. Il remercie les équipes pour leur réactivité.

M Martin, représentant des enseignants, regrette que la répartition ait été modifiée pour la section européenne Anglais. Initialement, 1H était dévolue à l'enseignement professionnel ELEC. Or sur cette version l'heure est répartie 0,5 ELEC et 0,5 mathématiques. Monsieur le Proviseur explique que cela résulte de la volonté d'intégrer les 2 DNL même si la section est bien une section liée au domaine professionnel de l'électricité. Il s'engage à mener avec les enseignants concernés un travail d'articulation pédagogique entendant les arguments de M Martin sur la difficulté d'exploiter cette demi-heure sur une activité professionnelle.

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

- 2) Répartition des IMP : Répartition des Indemnités pour Missions Particulières pour l'année scolaire 2024/2025, pour avis. (Pièce jointe)

Cette répartition est similaire à celle de l'an dernier avec néanmoins la nouveauté d'attribuer 0,5 IMP à l'enseignant coordonnateur EPS du LP. Ceci est une volonté de reconnaître l'engagement, souligne monsieur le Proviseur.

Sans opposition

*Vote : 12/12 pour
Adopté à l'unanimité*

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été couverts, la séance est levée à 20h10.

Secrétaire de séance

Mme Guinle Yolande



Président de séance

M. Courade Cyrille

